



D'ici 2020, Paris investira 95M€ en faveur de la santé et du handicap

Dans le cadre du Programme d'investissement de la mandature, l'Exécutif parisien consacrera 21M€ aux politiques de prévention et d'accès aux soins, et 74M€ à la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

« Cet effort financier conséquent doit permettre à la ville de conduire un programme ambitieux d'accompagnement, de renforcement et d'organisation de l'offre de soins de premier recours à Paris » souligne Bernard Jomier, adjointe à la Maire en charge de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP.

21M€ seront directement affectés aux politiques de prévention et d'accès aux soins. Ces investissements seront réalisés en s'appuyant sur le parc foncier de la Ville et en réservant des espaces dans les grandes opérations d'aménagement, afin qu'aucun quartier ne se retrouve sans offre de soins. Par ailleurs, 1M€ sera investi pour l'ouverture d'une salle de consommation de moindre risque dans le quartier de la gare du Nord.

En matière de handicap, l'attention portée aux personnes à mobilité réduite a progressé sous la précédente mandature. L'accessibilité constitue néanmoins toujours un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en œuvre d'une politique transverse. L'Exécutif parisien souhaite donc aller encore beaucoup plus loin pendant cette mandature.

D'ici 2020, il investira plus de 74M€ dans la mise en accessibilité des établissements municipaux recevant du public : bâtiments administratifs, établissements scolaires, équipements culturels et sportifs. Au-delà de cet effort porté sur les établissements, ce sont plus de 200 millions d'euros qui seront consacrés à la mise en accessibilité de Paris.

En parallèle, la Ville poursuivra la mise en œuvre du schéma handicap : elle consacrera dans ce cadre 11M€ au renfort du maillage des structures d'accueil, de l'accès au logement et de l'accompagnement des parcours de vie.